

Honoraires de base

- De 2 à 10 lots principaux : 1300€ HT/an soit 1560€ TTC/an
- Plus de 10 lots principaux : Entre 150 et 300€ HT/lot soit entre 180 et 360€ TTC/lot

Honoraires à déterminer en fonction des équipements et des prestations particulières de l'immeuble.

Prestations particulières

Prestations imputables au Syndicat des copropriétaires		
Prestation	Tarif HT	Tarif TTC
Coût horaire	80,00 €	96,00 €
Réunions et visites supplémentaires		
• Assemblée générale supplémentaire :	400,00 €	480,00 €
• Réunion de conseil syndical supplémentaire :	coût horaire	coût horaire
Règlement de copropriété		
• Etablissement ou modification du règlement de copropriété ou de l'état descriptif de division :	coût horaire	coût horaire
• Publication du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division ou des modifications de ces actes :	coût horaire	coût horaire
Gestion administrative et matérielle des sinistres		
- prise de mesures conservatoires	coût horaire	coût horaire
- assistance aux mesures d'expertise		
- suivi du dossier		
Gestion des litiges et contentieux		
• Mise en demeure d'un tiers :	30,00 €	36,00 €
• Constitution de dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique :	coût horaire	coût horaire
• Suivi du dossier transmis à l'avocat :	coût horaire	coût horaire
Autres prestations		
• Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) :	coût horaire	coût horaire
• Constitution et suivi d'un dossier d'emprunt :	coût horaire	coût horaire
• Constitution et suivi d'un dossier de subvention :	coût horaire	coût horaire
• Immatriculation initiale du syndicat :	600,00 €	720,00 €
Suivi administratif des travaux	Montant déterminé en assemblée générale	

Prestations imputables au seul copropriétaire concerné		
Prestation	Tarif HT	Tarif TTC
Frais de recouvrements		
• Mise en demeure :	30,00 €	36,00 €
• Relance après mise en demeure :	30,00 €	36,00 €
• Inscription ou mainlevée d'hypothèque :	200,00 €	240,00 €
• Dépôt d'une requête en injonction de payer :	160,00 €	192,00 €
• Conclusion d'un protocole d'accord :	coût horaire	coût horaire
• Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice :	coût horaire	coût horaire
• Suivi du dossier transmis à l'avocat :	coût horaire	coût horaire
Frais et honoraires liés aux mutations		
• Pré état daté sur devis accepté :	100,00 €	120,00 €
• Etat daté :	316,67 €	380,00 €
• Opposition sur mutation :	300,00 €	360,00 €